



VIGNE

No 10 – 22 juillet 2009

EN BREF :

- Stades de développement actuels.
- Actions de prévention pour la période du 22 au 28 juillet 2009 : anthracnose, mildiou, pourriture noire, blanc et rougeot. Insectes : phylloxera et tordeuse de la vigne.
- Documents de référence.

STADES DE DÉVELOPPEMENT ACTUELS

Québec, Chaudière- Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Saguenay	Centre-du- Québec, Trois-Rivières et Estrie	Sud de Montréal, Montérégie-Est, Montérégie- Ouest et Laval	Nord de Montréal, Laurentides, Lanaudière et L'Assomption	Outaouais
				
				

Légende des photos :

27 : Nouaison

29 : Baies de la taille d'un plomb (4-6 mm)

31 : Baies de la taille d'un pois (7-10 mm)

Climat

Pluies abondantes par endroits, grêle, températures sous la moyenne et 2 jours de soleil, voilà les conditions générales qui ont prévalu la dernière semaine. On annonce de la pluie et des températures plus chaudes pour les prochains jours.

La coulure, ou chute des baies, est variable et très importante sur certains cultivars, selon la prévalence des pluies au moment de la floraison.

Les opérations de palissage, d'écimage, de taille et de régie des herbes nuisibles sont toujours en cours.

ACTIONS DE PRÉVENTION POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 JUILLET 2009

Au delà de 25 mm de pluie, les fongicides protectants sont délavés. Il est donc essentiel de renouveler la protection contre les maladies.

Continuer les protections contre le mildiou, l'antracnose, la moisissure grise, la pourriture noire et le blanc.

Faites des observations sur l'évolution des champignons et l'efficacité des traitements fongiques 2 fois par semaine.

Moisissure grise

Traitement à l'aide de fongicides pour les vignes avec un historique de moisissure grise au stade baie de la taille d'un pois et à fermeture de la grappe.

Certains cultivars du Centre-du-Québec, de la Montérégie-Est, de la Montérégie-Ouest et de la région des Laurentides sont rendus à la fermeture de la grappe.

Les conditions climatiques actuelles favorisent le développement de la moisissure grise dans les vignobles où elle était présente en 2008.

Ce champignon infecte les inflorescences qui se dessèchent en partie ou non. Les fruits peuvent également se développer sans que les symptômes apparaissent, et cela, jusqu'à la véraison. À ce moment, une partie des grappes brunira s'il n'y a pas eu de traitements préventifs. On reconnaîtra alors le duvet gris caractéristique de la moisissure grise.

Dans les vignobles où la moisissure a été diagnostiquée, des traitements préventifs doivent être appliqués. Les stades d'application sont : baie de la taille d'un pois, fermeture de la grappe et début véraison.

Pour le choix du fongicide et l'accès aux étiquettes, référez-vous à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.

Pour le choix du fongicide et les conditions d'application, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>. Cliquez sur « Recherche/Produits commerciaux », puis dans la section « Contenant la matière active suivante », sélectionnez la matière active désirée, par exemple : cuivre (sulfate de).



Anthracnose

Pour plus de renseignements sur l'anthracnose de la vigne, vous pouvez consulter le bulletin d'information No 03 du 20 avril 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03vig07.pdf>). Notez que les fongicides à base de mancozèbe ont un effet préventif sur l'anthracnose.

Le NOVA a un effet curatif. Pour une meilleure protection, utiliser le NOVA en combinaison avec un fongicide de prévention. Les conditions climatiques de cette saison rendent le contrôle de l'anthracnose plus difficile, mais il est possible de limiter les dégâts. N'hésitez pas à vous référer à votre agronome du réseau Agriconseils au besoin.

Blanc

Dans les vignobles avec un historique de blanc, traiter après la floraison les cultivars moyennement sensibles, dès l'apparition des premiers symptômes. Continuer le dépistage dans les vignobles plus avancés.

En culture biologique, le soufre a un effet curatif. Il peut être utilisé après l'apparition des premiers symptômes. Il faut cependant faire attention aux conditions de température et d'humidité comme le mentionne, par exemple, l'étiquette du KUMULUS DF : « Ne pas traiter si la température est supérieure à 27 °C (à l'ombre) et par temps humide ou si des conditions similaires sont prévues dans les 3 jours suivant le traitement ».

Pour le choix du fongicide et l'accès aux étiquettes, référez-vous à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.

Mildiou

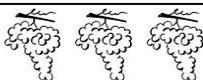
Les conditions climatiques rendent l'efficacité des traitements difficiles. Restez vigilants et traitez aussitôt que la température permet les traitements.

Pour un vignoble dans lequel le mildiou est particulièrement difficile à contrôler, contactez votre agronome du réseau Agriconseils ou du MAPAQ de votre région. Des prélèvements du champignon pourront être faits et acheminés au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection pour identification.

Pour le choix du fongicide et l'accès aux étiquettes, référez-vous à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.

Pourriture blanche

Dans les prochaines semaines, si la grêle affectait les baies, il faudrait les protéger de la pourriture blanche dans les 24 heures suivantes avec du captane. Passé ce délai de 24 heures, il est inutile de faire un traitement, car il sera inefficace pour prévenir la maladie.



Rougeot

Les symptômes sont apparus sur plusieurs cultivars. Le champignon est entré dans le feuillage en juin. Le temps pluvieux de la fin du printemps et du début de l'été a favorisé son développement. Le cycle du rougeot est de 1 an. Les fructifications apparaissent en août sur le feuillage. Les feuilles qui tombent au sol, si elles ne sont pas sorties du vignoble, serviront de source d'infection pour le nouveau feuillage en 2010.

Les fongicides à base de cuivre contrôlent le rougeot de façon préventive. Les vignobles qui ont utilisé le cuivre pourraient ne pas avoir de feuillage atteint de rougeot.

Insectes

Généralement, aucun traitement à appliquer contre les insectes. Faire un dépistage dans les plantations de l'année pour vérifier la présence de l'altise.

Phylloxera

Il n'existe qu'un produit homologué contre cet insecte, soit le MOVENTO. Dans les vignobles très infestés où un premier traitement a été appliqué, il faut attendre 30 jours avant le 2^e traitement. Le produit est systémique.

Dans les vignobles aux prises avec une population très importante de phylloxera et qui n'ont pas encore reçu un premier traitement, il est temps de faire le dernier traitement de la saison.

Vous pouvez tolérer quelques galles de phylloxera, car elles n'affectent pas les rendements.

Tordeuse de la vigne

On rapporte la présence de la tordeuse de la vigne dans certains vignobles de la Montérégie-Est et de la Montérégie-Ouest.

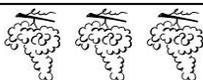
Cet insecte n'est généralement pas d'une assez grande importance économique pour justifier un traitement. Des relevés sont faits régulièrement pour suivre l'état des populations en Montérégie-Est, en Montérégie-Ouest et en Estrie. Il pourrait cependant y avoir des exceptions. C'est pourquoi un bon dépistage vous permet de savoir si votre production est à l'abri.

Altise à tête rouge

Faire un dépistage dans les parcelles nouvellement plantées.
--

Dans de nouvelles plantations, les populations d'altises pourraient être assez importantes et diminuer la vigueur des jeunes plants de vigne.

Pour le choix d'un traitement, référez-vous à SAgE Pesticides à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.



Présence et importance actuelle des organismes nuisibles par région

Type d'organisme	Nom (importance)	Quelques vignobles	Plusieurs vignobles	Cultivars très sensibles
Champignon	Anthraxose		Toutes les régions	Vandal-Cliche, Vidal, Prairie star, Frontenac
	Blanc	Toutes les régions		Geisenheim 318, Chancellor, Chardonnay DeChaunac, Seyval noir, Seyval, Vidal
	Mildiou		Toutes les régions	Chancellor, Chardonnay
	Rougeot	Toutes les régions		
	Moisissure grise		Toutes les régions	
	Pourriture noire		Toutes les régions	
Insecte	Larve d'altise à tête rouge (peu)	Montréal-Est et Montréal-Ouest (nouvelles plantations)		
	Phylloxera	Montréal-Est, Montréal-Ouest, nord de Montréal et Centre-du-Québec		
	Tordeuse de la vigne (peu)	Montréal-Ouest et Estrie		
	Scarabée japonais	Montréal-Est et Montréal-Ouest		

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Vous trouverez le « Guide d'identification des principales maladies de la vigne » à l'adresse suivante : <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1210281691267&lang=fra>. Vous y trouverez les photos des stades phénologiques, la sensibilité des cultivars de raisin aux champignons courants, une excellente description des maladies et des conditions de développement ainsi que des photos pour vous aider à les identifier.
- Des renseignements sur les produits homologués dans la vigne, les délais de réentrée, les délais avant récolte, les indices de risque sur la santé et sur l'environnement, les autres protections, les étiquettes, les lois et règlements, etc. sont disponibles à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE

MARTINE CÔTÉ, agronome- Avertisseuse

Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ

1685, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec (Québec) G1N 3Y7

Tél. : 418 646-8421 – Téléc. : 418 643-8262 – Courriel : martine.cote@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – vigne – 22 juillet 2009

